IBLED
ses RESSEMELAGES
18, Grand'Place, LILLE
70563

## Chronique de l'Enseignement

**OFFICE DEPARTEMENTAL DES PUPILLES DE LA NATION. — Election des représentants des instituteurs et institutrices.** — La Préfecture du Nord nous communique :

« L'élection des représentants des instituteurs et des institutrices au Conseil d'administration est fixée au dimanche 20 mars courant.

« Pour ces deux colléges électoraux, le vote a lieu dans les conditions déterminées par l'art. 10 du décret du 12 novembre 1886, pour les élections au Conseil départemental de l'enseignement primaire.

« MM. les Instituteurs et Mmes les Institutrices sont invités à se reporter en vue de ces élections, aux instructions qui ont été publiées au bulletin de l'enseignement primaire de janvier (page 2), février (page 30) et mars (page 64). »

**LES CONGRÈS DE PAQUES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.** — M. le Préfet a décidé que le congé donné aux écoles primaires élémentaires et aux écoles maternelles, à l'occasion des fêtes de Pâques, commencera le mercredi 23 mars, après la classe du soir, et qu'il se prolongera jusqu'au dimanche soir, 3 avril. La rentrée des classes aura lieu partant, le lundi 4 avril, à l'heure réglementaire.

**ROUBAIX. — Amicale des Arts.** — Aujourd'hui, samedi, à 19 h., à l'Ecole, rue des Arts, réunion des diverses Commissions.

**LEERS. — L'Amicale des Anciens Elèves** s'est reconstituée dimanche dernier, au cours d'une réunion à laquelle assistaient deux cents amis de l'Ecole, sous la présidence de M. Joseph Leroy, maire. Plusieurs discours furent prononcés, puis le Conseil d'administration fut composé comme suit : Président, M. Robert Bétremieux; vice-présidents, MM. Emile Lameyrand, Edmond Delcourt, J.-B. Flourent; secrétaire général, M. Robert Ricaux; trésorier, M. Jules Prévost; secrétaires adjoints, MM. Victor Mercier, Jules Delannoy, nouvelles, MM. Jules Bailleul, Jules Hespel, Henri Renard, Désiré Delbrouck, Jules Penin, Désiré Tailliez, Henri Willé, Jules Herbaux, Jules Petit, Alphonse Vandenbende, Pierre Mérison, Jules Fontaine, Gaston Lafarge, Emile Decalonne, Vandeuhollen, Broux, Louis et André Cardon, Marius Nys et Albert Renard.

Samedi, à 7 h. 30, réunion de la Commission générale à l'Ecole de Garçons.

## BOURSE DE LILLE

du 28 mars 1921

**En hausse:** Albi (act. nouv.), de 493 à 495; Anzin de 985 à 1000; 50e Béthune de 192 à 194.75; Carvin de 559 à 560; La Clarence de 330 à 403; 10e Lens de 118.25 à 121; Ostricourt, de 598 à 600; Vendin-les-Béthune de 325 à 441.

Bordeni (act.) de 317 à 319; Dabrowa (part) de 848 à 856; Polana (act.) de 311 à 312; Potok de 381 à 384; Zagors (act.) de 325 à 335.

Lille-Bonnières et Colombes (priorité), de 2025 à 2035; Société Matér. transp. de 475 à 476; Industrielle de Pologne (act.) de 425 à 430; Monte-Carlo (part) de 510 à 511; Milano (act.) de 298 à 300; (part) de 298 à 300.

**En baisse:** Albi (part) de 1000 à 1045; Aniche de 828 à 826; Béthune de 9500 à 9475; Bruay de 1275 à 1270; Bruay de 2310 à 2255; 10e Bruay de 240 à 233; Courrières de 415 à 410; Douchy de 1050 à 1020; Dourges (nouv.) de 415 à 410; Douchy de 1050 à 1030; Dourges (nouv.) de 415 à 407; Dourges de 423 à 420; Escarpelle de 90 à 89; Ferfay de 479 à 469; Lens de 1179 à 1170; Lièvin de 3360 à 3345; 20e Lièvin de 112 à 111.25; Ligny de 1230 à 1225; Marles 50 p.c. de 3575 à 3570; Marles 70 p.c. de 6910 à 6905; 20e Marles 70 p.c. de 334 à 332; Nord d'Alais de 2 à 81; Thivencelles de 195 à 194; Vieuxpe de 2325 à 2299.

Bordeni (part) de 446 à 445; Bustenari (act.) de 507 à 505; (part) de 790 à 789; Dabrowa (act.) de 380 à 370; (exp.) de 570 à 540; Grabownika (part) de 1126 à 1125; Financière des Pétroles (act.) de 313 à 300; Franco-Polonaise (part) de 932 à 924; Karpathes (act.) de 600 à 594; Omnium des Pétroles du Nord (act.) de 687 à 685; (part) de 3645 à 3519; Ratoczyn (act.) de 501 à 500; (part) de 569 à 565; Silva Plana (act.) de 203 à 200; (part) de 2020 à 2000; Wankowa (act.) de 740 à 735; (part) de 352 à 350; Zagors (act.) de 303 à 285.

Comptoir de l'Industrie Linière de 1130 à 1110; La Lucette de 200 à 206; Forges et Aciéries du Nord et de l'Est de 626 à 627; Senelle-Maubeuge (nouv.) de 1200 à 1192; (anc.) de 1240 à 1235; Fives-Lille de 1398 à 1386; Ateliers de Construction du Nord de la France de 705 à 696; Lille-Bonnières et Colombes (act.) de 1715 à 1710; Kuhlmann de 680 à 669; Agache de 915 à 914; Monte-Carlo (act.) de 470 à 460; Estera (part) de 456 à 420.

**Stationnaires:** Crespin à 152; Flines à 109; 10e Vicoigne à 231.25.

Grabownika (act.) à 605; Franco-Polonaise à 302; Karpathes (part) à 6695; Polana (part) à 331.

Aciéries de France à 745; Chantiers de France à 480; Denain-Anzin à 1495; Etablissements Arbel à 680; Verrerie Industrielle à 55; Mines Blaymard à 585; Ciments d'Haubourdin à 296.50; Ciments Français à 2250; Estera (act.) à 534.

Lille, 18 mars 1921.

Marché très calme et plutôt lourd. La situation internationale reste trop confuse pour permettre une reprise sérieuse.

Nos Charbonnages sont légèrement offerts.

Pétrolifères peu soutenus, les cours faiblissent même en clôture.

Très peu d'affaires aux Diverses.

**Banque ROBERT,** fondée en 1868,
Lille, 4, rue Nationale (au 1er étage).
Médaille d'or à l'Exposition internationale de Lille.

*INFORMATIONS FINANCIERES*

## SILVA PLANA

Production globale de FEVRIER du GROUPE **SILVA PLANA - RATOCZYN - ALEXANDER :**
543 Citernes

Le Groupe SILVA PLANA se classe, par sa production brute de février, en tête des grandes Société Pétrolifères de la Galicie. 71140d

**MARCHÉ DES CHANGES A PARIS du 18 mars**

Londres, 56.50 ¼; New-York, 14.86; Berlin, 23 ¾; Argentine, 4.86; Belgique, 1.04 ½; Espagne, 2.01; Finlande, 36; Vienne, 4 ¼; Grèce, 1.06 ¾; Hollande 4.96; Italie, 57 ¾; Prague, 19; Roumanie, 19 ¾; Suède, 3.29; Suisse, 2.49 ¾; Londres chèques, 56.38.

## Renseignements commerciaux

**COTONS.** — Le Havre, 18 mars. — Ouverture. — Marché calme. Ventes, 200 balles. — Mars, 222; avril, 212; mai, 208; juin, 206; juillet 205; août, 203; septembre, 201; octobre, 201; novembre, 200; décembre, 197; janvier, 196; février, 195.

— Le Havre, 18 mars. — Tendance calme. Ventes 50 balles. — Mars, 222; avril, 212; mai, 212; juin, 208; juillet, 207; août, 206; septembre, 204; octobre, 204; novembre, 203; décembre, 200; janvier, 198; février, 197.

**LAINES.** — Le Havre, 18 mars. — Clôture. — Marché calme. Ventes nulles. — Mars, avril, mai, juin, 530; juillet, 540; août, 530; septembre, 530. Les autres mois sont incotés.

**CAFES.** — Le Havre, 18 mars. — Clôture. — Marché soutenu. Ventes nulles. — Mars, 112.75; avril, 108.75; mai, 104.25; juin, 102.50; juillet, 98.75; août, 98; septembre, 95.75; octobre, 91.75; novembre, 91.75; décembre, 91.50.

**AVOINES.** — Paris, 18 mars. — Clôture. — Avoines noires: Courant, 53, payé; avril, 51.50, vendeurs; mai-juin, 49.50 à 50; 4 de mai, 48.50, payé. — *Avoines diverses: Courant, 50.50; acheteurs; avril, 49.75 à 50.50; mai-juin, 49, nominal; 4 de mai, 48.25, payé.*

## Convois Funèbres

Les familles **BARLOY-HOUREZ** et **JACOB-BARLOY,** très touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion des funérailles de **Mme BARLOY,** adressent leurs sincères remerciements aux nombreuses personnes qui y ont assisté ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 380970d

Mme Vve **Narcisse DUFOREST,** née **Sophie BRAYE,** décédée à Roubaix, le 18 mars, à 82 ans. Convoi et service solennels lundi 21, à 9 h., église St-Jean-Baptiste. Assemblée, 149, rue du Moulin, à 8 h. ¾. 71172

Vous êtes priés d'assister aux funérailles solennelles de **Monsieur Albert OVIGNEUR,** industriel à Lille, et à Halluin, administrateur délégué des filatures et fileteries de France, décédé à Marseille, le 14 mars 1921, à l'âge de 54 ans, muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise, lesquelles auront lieu le samedi 19 mars dudit mois à 11 heures, en l'église du Sacré-Cœur. Inhumation au Cimetière du Sud. L'assemblée à la crypte de l'église du Sacré-Cœur, rue Boucher-de-Perthes, à Lille, à dix heures trois quarts. Les dames sont priées d'y assister. La famille recevra les condoléances à la sortie de l'église. **Il ne sera pas envoyé de faire part, le présent avis en tiendra lieu.** 71093

Vous êtes priés d'assister aux funérailles de **M. Fernand BOUSSEMART,** sergent mitrailleur au 116e R. I., Médaille militaire et Croix de guerre, décédé le 13 août 1917, à Ham (Somme). Eglise St-Corneille, à Hem, le lundi 21 mars, à 9 h. 1/2. 71061

**M. Pierre LABINS,** décédé à Roubaix, le 16 mars 1921, à l'âge de 23 ans. Convoi et Salut solennels samedi 19, à 2 h. 1/2, en l'église Ste-Elisabeth. Assemblée, 177, rue Decrême, à 2 h. 1/4. 71062

## Messes et Obits

Vous êtes priés d'assister à l'Obit solennel qui aura lieu le lundi 21 mars à 9 h., en l'église St-Christophe, à Tourcoing, pour le repos de l'âme de **M. J. B. VANMERHAERGHE,** ancien tenancier du « Café du Foi », décédé à la Clinique d'Esquermes, le 11 mars 1921. Il ne sera pas envoyé de faire-part. 29909

## Remerciements

**Mme Vve Henri DUTHOIT-VERGIN,** ses enfants et la famille très touchés des marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion de l'obit célébré pour le repos de l'âme de **M. Henri DUTHOIT,** adressent leurs sincères remerciements aux personnes qui y ont assisté. 380964

EPILEPTIQUES
MAINTENANT VOUS GUERIREZ
N'HÉSITEZ PAS à demander au Laboratoire du Sud-Est à Saint-Priest (Isère) les preuves gratuites de la guérison de L'EPILEPSIE et MALADIES NERVEUSES même désespérées.

Les Etabts JAMET-BUFFEREAU sont les mieux organisés pour apprendre Sténo, Comptabilité, etc. - 103, Bd d'Armentières, ROUBAIX

## ÉTATS-CIVILS

**ROUBAIX.** — Naissantes du 18 mars. — Suzanne Bourdon, rue d'Arcole, 27. — Marcel Huet, rue des Arts, 68. — Mireille Dubuisson, rue de l'Alouette, 29, cour Vroman, 1. — Marcelle Devlaeminck, rue des Anges, 64.

**VOITURES d'enf. et réparat. berceaux, lits, chaises ent., charrettes pliantes.** Seul fabric. à Roubaix: **Droulé-Chevalier,** 136, r. Pierre-de-Roubaix. 256

Publications de mariages du 17 mars. — Georges Vuillard, docteur en médecine, à Quelaine (Mayenne), et Clotilde Winterbert, sans profession, rue Nain, 8. — Ferdinand Brouvart, brasseur-agriculteur, à Templemars, et Marthe Dassonville, sans profession, rue de Lille, 16. — Achille Demets, peigneur, à Autryve, et Sylvie Verschinge, servante, boulevard de Strasbourg, 95. — Ernest Lefebvre, comptable, rue de Barval, 60, et Rosa Deas, sans profession, rue du Coq-Français, 150.

**ALLIANCES OR** Verpoort-Bossut; 116 r. Gare, Rx 426

Publications de mariages du 16 mars. — Albert Constantin, professeur de mécanique, boulevard de Mulhouse, 23, et Julie Koopman, sans profession, rue de l'Alma, 126. — Joseph Flipo, chimiste, rue de Lille, 20, et Nelly Allard, sans profession, rue Méreel, 6. — Ludovic Chartier, employé de chemin de fer, à Tours, et Pauline Desmet, sans profession, rue Daubenton, 83. — Marcel Grombez, emballeur, rue Cugnot, 30, et Marie Parsis, pelotonneuse, rue Cugnot. — Henri Pouchain, tourneur, rue de Mons, 92, et Ida Boudan, modiste, à Mons-en-Barœul. — Raymond Norga, tourneur, rue de Récrol, 100, et Germaine Mathieu, brocheuse, à Clichy. — Léon Thieffry, employé de commerce, à Paris, et Suzanne Debouver, plumassière, à Paris. — Jean Danset, manœuvrier, à Liancourt, et Marla Kergennayer, ménagère, à Mogneville.

**DINERS, NOCES, BANQUETS.** Dumoulin-Debruyne, charcutier-traiteur, Pens. bourg. 61, r. Lannoy. Rx 429

Publications du 18 mars. — Fernand Florin, employé de banque, à Tourcoing, et Germaine Boite, piquèrière, rue d'Italie, 7. — Georges Vandenbulcke, chaudronnier, rue Beaumarchais, cour St-Joseph, 11, et Albertine Gillie, bambrocheuse, à Roubaix.

Jean Rys, manœuvre, rue de l'Epeule, cour Gevaert, 3, et Hélène Delannoy, visiteuse, à Croix. — Clément Demotier, mécanicien, à Quesnoy-sur-Deûle, et Marie Cappelle, cuisinière, rue de Lannoy, 9 bis. — Alphonse Delfosse, maçon, rue du Tilleul, 97, et Marie Carlier, sans profession, à Hem.

**ROBES MARIÉES. St-Jacques,** 215, r. Collège. Rx 1229

Mariage du 18 mars. — Etienne Guilluy, employé, place de la Liberté, 20, et Jeanne Faidherbe, sans profession, boulevard de Strasbourg, 121.

**MARIÉS** Photos artistiques **Lechantre,** 23, rue des Fabricants. Procédés modernes. Tél. 1896. 90-2

Décès du 18 mars. — Emile Beuschaert, 69 ans, rue Barbieux, 15. — Sophie Braye, 81 ans, rue du Moulin, 149. — Julia Beatrix, 70 ans, hôpital. — Florino Versaille, 67 ans, Grand'Rue, 131.

**DEUILS funèbres. Maes,** 135, r. Blériot Croix. 489-3

**CROIX.** — Naissance. — Gisèle Devos, rue Faverouil, 3.

**WATTRELOS.** — Naissance. — Jean Renard, rue Racine, 7.

Publication de mariage. — Léopold Hennebos, rattacheur, et Aimée Vanthughem, journalière, à Evregnies (B.).

Décès. — Emile Carlier, 48 ans, rue des Champs.

**FLERS.** — Naissances. — Georges Bailleu, rue de la Fontaine. — Marguerite Ducatillon, rue Gambetta.

Mariage. — Jules Desprez, épicier, à Roubaix, et Julia Dewasse, sans profession.

**LYS.** — Naissances du 18 mars. — Isabelle Bossut, rue du Bois 38. — Fernand Hottevaert, rue de la Tour-Eiffel, 30.

Publication de mariage. — Emile Delcuellerie, voyageur de commerce, et Andrée Monnier, couturière.

**HEM.** — Publication de mariage du 18 mars. — Alphonse Delfosse, maçon, à Roubaix, et Marie Carlier, sans profession, à Hem.

Décès. — Marie Dillies, 28 ans, rangée Desplanques, 5.

**TOURTILLES.** — Publications de mariages du 18 mars. — Henri Colin, employé de commerce, et Flore Dumont, ménagère. — Maurice Desrousseaux, menuisier, et Marie Tounel, ménagère.

**BAISIEUX.** — Déclaration de naissance. — Robert Moreau, rue de Tournai.

Publications de mariages. — Arthur Pollet, boucher, et Antoinette Dupan, s. p., à Mérignies. — Victor Perrin, employé de chemin de fer, et Céline Lepetre, s. p.

Décès. — Fabienne Ancieux, 2 mois, boulevard de la Chapelle. — Marie-Louise Pergrant, 6 ans, rue des Ecoles.

**TOURCOING.** — Naissances du 17 mars. — Gérard Mourant, rue du Boudan, 6. — Roger Coolsaet, rue de Valmy, 6. — André Dutry, rue Lhomond, 9. — Jeanne Courtois, rue des Trois-Pierres, 147.

Du 18 mars. — Raymond Leclercq, rue du Moulin, 108. — Solange Jeandis, rue de Courtrai, 35. — Robert Zimmermann, rue Auber, 138.

**VOITURES D'ENFANTS** Mon fondée en 1850 Fabrique Roussel-Hespel, ancien, 69, r. Lannoy. Rx Rép. 286

Publications de mariages. — Emile Hayt, maçon, à Tourcoing, et Laure Jegu, ménagère, à Minihic-s/-Rance (Ille-et-Vilaine). — Fernand Florin, employé de banque, rue Cuvier, 63, et Germaine Boite, piquèrière, à Roubaix. — Victor Ketelair, douanier, à Ruyen, et Germaine Verplaetse, sans profession, rue Montaigne, 17. — Edmond Duytschaever, mécanicien, rue du Blanc-Seau, 247, et Hélène Delbart, bobineuse, rue du Blanc-Seau, 180. — Alexis Haquette, comptable, rue du Clinquet, sentier Messiaen, 25, et Antoinette Cuvelier, sans profession, rue Fidèle-Lehoucq, 18. — Albert Deisalle, employé de commerce, rue Fin-de-la-Guerre, cour Courbon, 7, et Valentine Desmaréaux, sans profession, rue de Dunkerque. — Julien Loossens, cordonnier, rue de la Blanche-Porte, 227, et Philomène Catteau, bobineuse, rue d'Haubourdin, 51.

**CUISINIERES.** Dactombes, 90, rue de Lille. Tg. 124

Décès du 16 mars. — Claire Vandenberghe, 24 ans, rue d'Havrée, 3.

Du 17. — Julien Vanhaeke, 8 mois, rue Chaptal, 12. — François Chevalier, 1 an, 3 mois, rue Nationale, 122.

Du 18. — Céline Lamblin, 52 ans, rue de Menin, 46.

CRÉDIT DU NORD BELGE
Capital : 15.000.000 (25 % versés)
Siège social : BRUXELLES, Rue Léopold, 23
Succursales à Mons, Gand et Namur
Comptes de dépôts d'espèces à vue et à échéance. — Ordres de Bourse. — Avances sur titres. — Garde de titres. — Location de coffres et toutes opérations de Banque et de Change. 294-3

10% KUB BOUILLON EXQUIS
réalise une grande économie améliore incomparablement tous potages et sauces
— EN VENTE PARTOUT 10c

FUMEURS DE CIGARETTES!!!
Demandez, Insistez pour obtenir
LE "BLOC LOUIS"
Ceux qui s'y connaissent ont reconnu sa Supériorité
C'EST LE MEILLEUR

LA HERNIE VAINCUE!
PAR LA MÉTHODE GEORGES
UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
UNE DÉCOUVERTE qui a révolutionné la science herniaire, va enfin permettre à tous ceux qui sont atteints de : HERNIES, DESCENTES, et tout DÉPLACEMENT D'ORGANES, de trouver une GUÉRISON prompte et radicale. L'éminent spécialiste herniaire, M. B. GEORGES, de PARIS, à la suite d'études approfondies, a eu enfin raison de ces calamités, qui ont fait trop de victimes pour que les patients continuent à en subir les souffrances et les risques. Sans gêne et sans changer ses habitudes, la Méthode B. GEORGES fait disparaître immédiatement la Hernie et en assure la guérison définitive, ainsi que l'ont démontré les innombrables guérisons, déjà publiées, et dont voici les plus récentes :
M. B. GEORGES à PARIS
J'ai le bonheur de vous faire savoir qu'après avoir suivi votre méthode pendant 4 mois, je suis guéri d'une hernie dont je souffrais.
M. Charles LENART, 17, rue du Fort, ROUBAIX (Nord).
VOILA DES PREUVES, DES RÉSULTATS!!!
Ce ne sont pas de vaines promesses!!!
Aussi, est-ce pour nous un devoir de prier nos lecteurs de ne pas confondre et d'aller voir l'éminent praticien à :
Tourcoing, Dimanche 20, Café Moderne, Gde-Place
Roubaix, Mardi 22 mars, Hôtel du Coq Hardi.
GEORGES, 3, rue des Petites-Ecuries, PARIS.
70554

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on apprécie le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées. 1037

BANQUE SCALBERT
Société Anonyme. — Capital: 30 millions
Agence de TOURCOING, 22, Grande-Place
ESCOMPTES ET RECOUVREMENTS
COMPTE DE DEPOTS
GARDE DE TITRES
ORDRES DE BOURSE
PAIEMENT DE TOUS COUPONS
SOUSCRIPTION AUX EMISSIONS
Toutes opérations de Bourse et de Banque aux meilleures conditions. 479

Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande Rue

FEUILLETON du « JOURNAL DE ROUBAIX » du 19 mars 1921 — N° 47.

# L'Éclat d'Obus
## 1914

Il supposait alors que la jeune femme, une fois prête à partir, rentrerait dans la salle et s'en irait avec l'espion ; mais, au bout d'un moment, la comtesse frappa sur un timbre et dit quelques mots au domestique qui se présenta. Le domestique sortit. Paul entendit deux coups de sifflet, puis le ronflement d'une automobile dont le bruit se rapprochait.

Karl regardait dans le couloir par la porte entr'ouverte. Il se tourna vers la comtesse comme s'il eût dit :

— La voilà... Elle descend...

Paul comprit alors qu'Elisabeth s'en allait directement vers l'automobile où Karl la rejoindrait. En ce cas, il fallait agir et sans retard.

Une seconde, il resta indécis. Profiterait-il de ce que Karl était encore là pour faire irruption dans la salle et pour le tuer à coups de revolver ainsi que la comtesse Hermine ? C'était le salut d'Elisabeth, puisque seuls les deux bandits en voulaient à son existence.

Mais il redouta l'échec d'une tentative aussi audacieuse, et, sautant du balcon, il appela Bernard.

— Elisabeth part en automobile. Karl est avec elle et doit l'empoisonner. Suis-moi... le revolver au poing...

— Que veux-tu faire ?

Nous verrons.

Ils contournèrent la villa en se glissant parmi les buissons qui bordaient l'allée. D'ailleurs, ces parages étaient déserts.

— Ecoute, dit Bernard. Une automobile qui s'en va...

Paul, très inquiet d'abord, protesta :

— Mais non, mais non, c'est le bruit du moteur.

De fait, quand il leur fut possible d'apercevoir la façade principale, ils virent devant le perron une limousine autour de laquelle étaient groupés une douzaine de soldats et de domestiques, et dont les phares illuminaient l'autre partie du jardin, laissant dans l'ombre l'endroit où se trouvaient Paul et Bernard.

Une femme descendit les marches du perron et disparut dans l'automobile.

— Elisabeth dit Paul. Et voici Karl...

L'espion s'arrêta sur la dernière marche et donna au soldat qui servait de chauffeur des ordres que Paul entendit par bribes.

Le départ approchait. Encore une minute et, si Paul ne s'y opposait pas, l'automobile emportait l'assassin et sa victime. Minute horrible, car Paul Delroze sentait tout le danger d'une intervention qui n'aurait même point l'avantage d'être efficace, puisque la mort de Karl n'empêcherait pas la comtesse Hermine de poursuivre ses projets.

Bernard murmura :

— Tu n'as cependant pas l'intention d'enlever Elisabeth ? Il y a là tout un poste de factionnaires.

— Je ne veux qu'une chose : abattre Karl.

— Et après ?

— Après ? On s'empare de nous. Il y a interrogatoire, enquête, scandale.... Le prince Conrad se mêle de l'affaire.

— Et on nous fusille. Je t'avoue que ton plan...

— Peux-tu m'en proposer un autre ?

Il s'interrompit. L'espion Karl, très en colère, invectivait contre son chauffeur et Paul saisit ces paroles :

— Bougre d'idiot ! Tu n'en fais jamais d'autres ! Pas d'essence. Crois-tu que nous en trouverons cette nuit ? Où y en a-t-il de l'essence ? A la remise ? Cours-y, andouille. Et ma fourrure ? Tu l'as oubliée également ? Au galop ! Rapporte-la. Je vais conduire moi-même. Avec un abruti de ton espèce, on risque trop...

Le soldat se mit à courir. Et, aussitôt, Paul constata que, pour aller lui-même jusqu'à la remise dont il discernait les lumières, il n'aurait pas à s'écarter des ténèbres qui le protégeaient.

— Viens, dit-il à Bernard, j'ai mon idée que tu vas comprendre.

Leurs pas assourdis par l'herbe d'une pelouse, ils gagnèrent les communs réservés aux écuries et aux garages d'autos, et où ils purent pénétrer sans que leur silhouette fût aperçue de l'extérieur. Le soldat se trouvait dans un arrière-magasin dont la porte était ouverte. De leur cachette ils le virent qui décrochait d'une patère un énorme peau de bique qu'il jeta sur son épaule, puis qui prenait quatre bidons d'essence. Ainsi chargé, il sortit du magasin et passa devant Paul et Bernard.

Le coup fut vivement exécuté. Avant même qu'il eût le temps de pousser un cri, il était renversé, immobilisé et pourvu d'un bâillon.

— Voilà qui est fait, dit Paul. Maintenant donne-moi son manteau et sa casquette. J'aurais voulu m'épargner ce déguisement. Mais qui vent la fin...

— Alors, demanda Bernard, tu risques l'aventure ? Et si Karl ne reconnaît pas son chauffeur ?

— Il ne pensera même pas à le regarder.

— Mais s'il t'adresse la parole ?

— Je ne répondrai pas. D'ailleurs, dès que nous serons dehors de l'enceinte, je n'ai plus rien à redouter de lui.

— Et moi ?

— Toi, attache soigneusement ton prisonnier et enferme-le dans quelque réduit. Ensuite retourne dans les massifs, derrière la fenêtre au balcon. J'espère t'y rejoindre avec Elisabeth vers le milieu de la nuit, et nous n'aurons qu'à prendre tous trois la route du tramel. Si par hasard tu ne me voyais pas revenir...

— Eh bien ?

— Eh bien va-t'en seul, avant que le jour ne se lève.

— Mais...

Paul s'éloignait déjà. Il était dans cette position d'esprit où l'on ne consent même plus à réfléchir aux actes que l'on a dû décrocher. Du reste, les événements semblaient lui donner raison. Karl le reçut avec des injures, mais sans prêter la moindre attention à ce comparse pour lequel il n'avait pas assez de mépris. L'espion enfila sa peau de bique, s'assit au volant, et manœuvra les leviers tandis que Paul s'installait à côté de lui.

La voiture s'ébranlait déjà quand une voix, qui venait du perron, ordonna :

— Karl ! Karl !

Paul eut un instant d'inquiétude. C'était la comtesse Hermine.

Elle s'approcha de l'espion et lui dit tout bas, en français :

— Je te recommande, Karl... Mais ton chauffeur ne comprend pas le français, n'est-ce pas ? (A SUIVRE.)

## PUBLICATIONS LÉGALES et Avis de Sociétés

Etude de Me DUCHANGE notaire à Roubaix, rue Neuve, n° 9.

I. — Suivant acte sous signature privée en date à Roubaix, du 11 février 1921, dont un original est demeuré annexé à un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par Me Amédée-Jules-Henri DUCHANGE, notaire à Roubaix, soussigné, le 12 février 1921, M. Louis FIERS, industriel, demeurant à Roubaix, rue de Naples, n° 8, ayant agi tant en son nom personnel au besoin que comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus de la société en commandite simple « L. FIERS et Cie », dissoute suivant acte sous signature privée, en date à Roubaix, du 30 février 1921, enregistré à Roubaix, le 11 février 1921, volume 100, n° 987, au droit de 15 francs (signé) Milon, et publiée, a établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

Article un. — Il est formé entre tous les propriétaires des actions ci-après créées et celles qui pourraient l'être ultérieurement, et, d'autre part, le personnel salarié de l'entreprise qui sera constituée en société coopérative de main-d'œuvre, une Société Anonyme à Participation Ouvrière qui sera réglée par les lois françaises et par les présents statuts.

Article deux. — La dénomination de cette société est :

**Société anonyme à Participation Ouvrière des Etablissements « Louis FIERS et Cie »**

La dénomination actuelle de la société pourra toujours être changée ou modifiée par une assemblée extraordinaire des actionnaires.

Article trois. — La société a pour objet l'entreprise générale du bâtiment et spécialement tout ce qui a rapport à la menuiserie, à la charpente et à l'industrie du bois en général toutes opérations de commerce pouvant se rattacher à l'objet de la société.

La création de succursales et la prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés ou immeubles par voie d'achats, souscriptions, d'actions ou avances de fonds.

Article quatre. — Le siège de la société est à Roubaix, rue de Naples, n° 18. Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision du Conseil d'administration et dans une autre localité en vertu d'une délibération de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, suivant les circonstances, établir où il le jugera utile un siège administratif ou des succursales, notamment à Paris, ou les supprimer.

Article cinq. — La durée de la société est fixée à cinquante années, à compter du jour de son constitution définitive, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les présents statuts.

Article six. — M. FIERS apporte à la société :

Le fonds de commerce de menuiserie et moulage exploité par la société en commandite « L. FIERS et Cie », comprenant :

1° La clientèle et l'achalandage.

Le droit au bail d'un magasin situé à Roubaix, rue de Naples, n° 18. Ledit magasin loué à la société en commandite simple « L. FIERS et Cie » pour douze ans à compter du 1er juin 1919 suivant bail reçu par Me Amédée DUCHANGE, notaire à Roubaix, les 21 juillet et 14 août 1919.

3° Le matériel, materiel roulant, machines-outils, outillage, mobilier de bureau et généralement tous les objets mobiliers servant à l'exploitation du fonds.

4° Les matières premières, marchandises se trouvant dans l'établissement, bois de toute nature, quincaillerie, décrits et estimés en l'état ci-après.

5° Toutes constructions en bois, hangars et autres édifiés pour les besoins de la société et lui appartenant.

6° Une maison construite en briques, couverte en pannes, frises sur 394 m² 970, située à Roubaix, rue de Naples n° 8.

Cet apport est fait net de tout passif.

L'entrée en jouissance est fixée au 1er mars 1921.

Art. 7 à 8 sept. — En rémunération des apports ci-dessus, il sera attribué à la société apporteuse :

1° Quatre cents actions de cinq cents francs, entièrement libérées faisant partie des actions ci-après créées.

2° Et une somme de 273.000 francs en espèces, applicable pour 200.000 francs aux marchandises et pour 73.000 francs à la maison lui-elle somme sera payable à l'apporteur en cause à qualité à la constitution définitive de la société.

Article huit. — Le capital social est fixé à la somme de un million six cent mille francs divisé en seize cents actions de mille francs chacune.

Sur ces actions quatre cents entièrement libérées portant les numéros un à quatre cents ont été attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Conformément à la loi du 1er août 1893, ces quatre cents actions ne pourront être détachées de la souche et ne seront négociables que 2 ans après la constitution de la société pendant ce temps elles seront à la diligence des administrateurs, être frappées d'un timbre indiquant leur nature et la date de la constitution de la société.

Les douze cents actions de surplus sont à souscrire en numéraire.

Article huit bis. — Il est créé quatre cents actions de travail sans valeur nominale. Ces actions seront mises en réserve jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour de la constitution définitive de la société.

A l'expiration de ce délai elles seront remises à la société coopérative de main-d'œuvre qui devra être légalement constituée entre tous les salariés attachés à l'entreprise depuis plus d'un an et âgés de plus de 21 ans.

Les actions de travail seront représentées par un titre nominatif inscrit au nom de la société coopérative de main-d'œuvre et revêtu de la signature de deux administrateurs, elles seront inaliénables pendant toute la durée de la société et frappées d'un timbre indiquant leur inaliénabilité et leur insaisissabilité.

Les actions donnent droit à une part dans les bénéfices indiqués en l'article 29 ci-après.

Au cas où le capital social viendrait à être augmenté ou diminué le nombre des actions de travail devra être augmenté ou diminué de façon qu'elles représentent toujours le quart des actions de capital.

Article quatorze. — Les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales que jusqu'à concurrence du montant des actions qu'ils possèdent, au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Article seize. — La société est administrée par un Conseil d'administration composé de six membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires dont un doit être obligatoirement pris parmi les mandataires de la société de main-d'œuvre.

Article dix-sept. — La durée des fonctions des membres du premier conseil d'administration est de six ans.

Les fonctions des administrateurs choisis parmi les représentants de la société de main-d'œuvre prennent fin de plein droit le jour où ils cessent de faire partie de cette société.

A l'expiration de ces six années, le Conseil est renouvelé en entier. Ultérieurement il sera renouvelé par la sortie tous les deux administrateurs chaque année en suspendant ou alternant selon qu'il y aura lieu de faire que le renouvellement soit aussi régulier que possible et soit effectué complètement dans chaque période de six ans.

Article vingt. — Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, un secrétaire et au besoin un vice-président; le secrétaire peut être pris en dehors du Conseil mais en ce cas il n'a pas voix délibérative.

Article vingt-et-un. — Le Conseil d'administration se réunit dans un local de son choix, sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins six fois par an.

Il doit, en tout cas, être convoqué lorsque un administrateur le demandera.

Article vingt-deux. — Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents; en cas de partage la voix du Président est prépondérante.

La présence des deux tiers au moins des membres en service est nécessaire pour la validité d'une délibération.

Nul ne peut voter par procuration dans le sein du Conseil.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les administrateurs qui y ont pris part.

Article vingt-trois. — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes qui rentrent dans le domaine de l'activité sociale, à la seule exception de ceux qui sont spécialement et exclusivement réservés à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi.

Il a notamment les pouvoirs suivants, qui sont énonciatifs et non limitatifs :

Il reçoit de chez tous les dépositaires et banquiers, les sommes déposées au compte de la présente société pour la libération des actions en numéraire.

Il touche toutes sommes dues à la société et paie celles dues par elle arrête tous comptes.

Il nomme révoque tous directeurs, agents et employés supérieurs et subalternes, détermine leurs attributions, fixe leurs traitements, salaires, gratifications, ainsi que toutes autres conditions de leurs engagements et s'il y a lieu, le montant et le mode de leur cautionnement.

Il acquiert ou aliène sans le concours de l'assemblée, tous biens, meubles et immeubles.

Il fait et autorise tous baux et locations d'immeubles.

Il prend tous intérêts et participations dans les opérations rentrant dans l'objet déterminé sous l'article 3 des présents statuts, limitant ses engagements à la durée de la société, il concourt à la formation de toutes sociétés.

Il passe tous contrats, traités et marchés, soumissions et entreprises à forfait ou autrement, demande ou accepte toutes concessions et contracte à l'occasion de ces opérations tous engagements, il rétrocède tous marchés et concessions.

Il contracte tous emprunts, sauf par voie d'hypothèque ou d'émission d'obligations, et fait ouvrir à la société tous créd